



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 14 juin 2022 à 17h.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Nicolas St-Gelais
Monsieur Sébastien Hallé
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur André Rousseau, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

167-22 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Attribution d'un contrat pour la réfection de la rue Notre-Dame – Phase III;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

168-22 3. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME – PHASE III

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de la rue Notre-Dame Phase III, le Service des travaux publics a procédé à la publication d'un appel d'offres le 18 mai dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que, lors de l'ouverture des soumissions le 9 juin 2022, la Ville a reçu deux offres, soit Construction et pavage Portneuf inc. 2 993 597,22 \$ et La compagnie de parterres Portugais ltée 3 004 028,86 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions par la firme Pluritec Ingénieurs-conseils, la société Construction et Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 2 993 597,22 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 2 733 553,28 \$ taxe nette, nécessaire à l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de la rue Notre-Dame phase III est disponible au règlement d'emprunt 365-2022;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour travaux de réfection de la rue Notre-Dame Phase III à la société Construction et Pavage Portneuf inc, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 993 597,22 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 449 039,58 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires afin de pallier aux imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux, lesquelles demandes devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 352-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

D'AUTORISER que le financement soit pris au règlement d'emprunt 365-2022.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

169-22 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

DE LEVER la séance, il est 17h04.

ADOPTÉE



GAÉTAN PAGEAU
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière